La Chronique de l'Oppidum

Bonne année et bonne santé pour 2020 !

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 114 - DECEMBRE 2019
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : quatrième trimestre 2019

Clermont Auvergne Métropole décide d'acquérir l'ancienne carrière des Côtes !

Au cours de son assemblée du 20 décembre, le Conseil métropolitain (de Clermont Auvergne Métropole) a approuvé *« l'acquisition des parcelles de l'ancienne carrière de basalte des Côtes situées à Nohanent et Durtol ».*

Se déclarant *« compétente en matière d'aménagement du territoire »*, Clermont Auvergne Métropole a donc décidé d'acquérir les propriétés de l'ancien carrier pour l'euro symbolique, conformément à l'engagement pris par ce dernier en 1997.

Ce vote s'inscrit dans la continuité d'une déclaration de M. Olivier Bianchi, président de Clermont Auvergne Métropole, qui, lors du conseil métropolitain du 15 novembre, avait affirmé avoir récemment écrit au carrier pour lui demander la rétrocession des parcelles.

La décision de M. Olivier Bianchi d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du dernier conseil métropolitain n'est sans doute pas étrangère aux récentes actions de l'ASCOT. Après avoir attendu un an et demi une réponse de la Métropole sur son intention d'acquérir ou non les parcelles de l'ancien carrier, parcelles dues à la Collectivité, **notre association a finalement décidé de mettre en demeure *« Clermont Auvergne Métropole d'exercer son droit à rétrocession sur les parcelles de l'ancienne carrière dite de Durtol »***, *« d'écarter le projet d'aménagement VALECO-CHAMBON et tout autre aménagement non conforme aux orientations du SCoT du Grand Clermont »* et *« de mettre en œuvre un projet de valorisation de l'ancienne carrière... conforme... à l'objectif du plan de gestion d'un ENS étendu aux autres communes du site »* (cf. lettre recommandée du 30/10/2019 page 3) ; cette mise en demeure ayant été amplifiée par la présence médiatique de l'ASCOT.

L'action de l'ASCOT a donc, pour le moins, accéléré le cours des événements, M. Olivier Bianchi choisissant d'envoyer dans les jours suivants la lettre de demande d'acquisition, de s'exprimer publiquement sur le sujet et de porter à l'ordre du jour du Conseil métropolitain la délibération sur l'acquisition des parcelles de l'ancien carrier.

Si ce vote de Clermont Auvergne Métropole constitue donc bel et bien un succès pour notre association, il n'est cependant que la première étape d'un très long processus qui, pour l'ASCOT, doit conduire à un aménagement concerté de l'espace de l'ancienne carrière dans le cadre d'un Espace Naturel Sensible (ENS) élargi à l'ensemble du site des Côtes, ainsi que dans le respect des orientations du SCoT.

Afin de défendre ce dossier lors de la prochaine mandature, nous espérons vivement que notre amie Christiane Jalicon, conseillère métropolitaine maîtrisant le mieux le dossier des Côtes et de la carrière, sera toujours présente sur le banc des élus de Clermont Auvergne Métropole.

Mais dès à présent et sans attendre les prochaines élections municipales, la Métropole doit exiger une réponse de l'ancien carrier qui, à ce jour, n'a toujours pas répondu à sa demande ! Elle doit donc employer tous les moyens juridiques nécessaires pour obtenir cette réponse qui, selon l'engagement du carrier pris en 1997, ne peut être que « oui » (à l'époque, la prolongation de l'activité de la carrière était, en effet, non seulement subordonnée à la remise en état de l'espace de la carrière une fois l'exploitation terminée, mais aussi à la cession des parcelles concernées pour le « franc symbolique » à la Collectivité qui en ferait la demande).

L'ASCOT demande donc à M. Olivier Bianchi des réponses précises en terme de procédure engagée et de calendrier.

Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue

81rue de Beaupeyras 63100 Clermont-Fd

Courriel : ascot@gergovie.fr

Sites internet
www.cotes-de-clermont.fr
www.gergovie.fr

Facebook
www.facebook.com/ASCOT63

SOMMAIRE

Editorial…..…..…. 1

Actualités..... 2 à 10
- Dossier carrière... 2 à 5

Ouverture du MAB de Gergovie..... 11 à 13

Billet Nature..... 14 à 15

La sépulture de la rue des trois Résistants ….... 16 à 20

Adhésion/abonnement. 20

Mise en demeure de Clermont Auvergne Métropole / Vigne bio sur Chanturgue / Val Bédat Environnement / Blanzat Nature Propre / Forum des associations / Incendie sur Chanturgue / Journées européennes du patrimoine / Soirée naturaliste / Parcours archéologique / Anachroniques auvergnates / Concours photo.

Mise en demeure de Clermont Auvergne Métropole (CAM) : comment en est-on arrivé là ? Quelles sont les perspectives ?

En avril 2018, l'éditorial de la Chronique N° 108 (pages 2 à 5) était consacré à l'avenir de l'ancienne carrière de Durtol/Nohanent. L'ASCOT s'inquiétait de la nature de certains projets incompatibles avec les orientations du SCoT du Grand Clermont : www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20108.pdf.

Projets qui ne tenaient surtout pas compte d'un élément fondamental de ce dossier : le carrier, dans sa demande de prolongation d'exploitation de la carrière, s'était engagé à céder à la collectivité pour le « franc symbolique » les parcelles lui appartenant, à l'issue de son exploitation, survenue en janvier 2004.

Cet engagement fut d'ailleurs confirmé en 2007 par une lettre du préfet en réponse à une lettre de l'ASCOT !

Toutes les pièces justificatives attestant de cet engagement complétaient notre éditorial.

Qu'en est-il vingt mois après ? Il nous semble indispensable de faire le point.

Et pour cela, nous présenterons les éléments en énumérant chronologiquement nos principales actions :

- 08/01/2019 : courrier de l'ASCOT à M^me^ la Préfète (cf . Chronique N° 111 p. 10).
- 18/04/2019 : réponse de M^me^ la Préfète (cf. Chronique N° 112 p. 11).
- 18/05/2019 : courrier de l'ASCOT à M^me^ la Préfète (Ibid.).
- 13/09/2019 : réponse des services de la Préfecture (l'État ne se prononce pas sur l'engagement du carrier).

Après huit mois d'échanges avec la Préfecture, l'ASCOT, n'ayant toujours pas d'information sur les intentions de la collectivité logiquement concernée par cet engagement, a donc décidé d'interpeler CAM :

- 30/10/2019 : mise en demeure (par lettre recommandée) de Clermont Auvergne Métropole d'exercer son droit à rétrocession (cf. page suivante).
- 08/11/2019 : conférence de presse de l'ASCOT sur le site de la carrière (suivie de plusieurs interventions dans les médias) : La Montagne, Le Semeur Hebdo (cf. pages 4 et 5), Radio France Bleu Pays d'Auvergne (13/11) et Radio Scoop (21/11) : https://www.radioscoop.com/infos/clermont-ferrand-quel-avenir-pour-la-carriere-des-cotes-de-chanturgue_177614
- 15/11/2019 : en Conseil métropolitain, M. Olivier Bianchi déclare avoir écrit au carrier pour lui demander la rétrocession.
- 04/12/2019 : courrier de l'ASCOT à M. Olivier Bianchi (l'ASCOT lui demande des réponses précises en termes de procédure engagée et de calendrier).
- 20/12/2019 : vote du Conseil métropolitain en faveur de l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles de l'ancien carrier : https://www.clermontmetropole.eu/…/conseil-metropolitain-d…/ (délibération et vote entre 3.44:45 et 3.59 de la vidéo du Conseil métropolitain).

Le vote du Conseil métropolitain, précédé de la déclaration publique du président de Clermont Auvergne Métropole, est une avancée considérable et, pour en être complètement satisfaite, l'ASCOT attend impatiemment que la rétrocession soit effective ou actée avant les prochaines élections municipales.

L'année 2020 serait alors un nouveau départ pour cet espace et ouvrirait de belles perspectives pour l'ensemble du site des Côtes !

L'acquisition du foncier de l'espace de l'ancienne carrière de Durtol/Nohanent serait la première étape qui permettrait ainsi l'élaboration concertée d'un projet métropolitain concrétisant les orientations du SCoT, projet qui, pour l'ASCOT, ne doit pas remettre en cause le caractère d'espace naturel du site et doit s'appuyer sur tous ses atouts : biodiversité, histoire, archéologie, géologie et points de vue comme celui de La Garlande, magnifique belvédère sur la Faille de Limagne. (J.-L. A)

Lettre recommandée de l'ASCOT du 30/10/2019 au président de Clermont Auvergne Métropole

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'ASCOT défend depuis de nombreuses années le site des Côtes de Clermont, situé au cœur de l'agglomération clermontoise et en proximité immédiate de la Faille de Limagne, patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle soutient l'objectif du plan de gestion de l'ENS des Côtes consistant à agrandir son périmètre aux quatre autres communes du site, périmètre comprenant l'espace de l'ancienne carrière de Durtol/Nohanent.

Nous vous avons informé à diverses reprises que la Société des Basaltes du Centre s'était engagée, à l'issue de son exploitation et après avoir remis le site en état, à rétrocéder les parcelles de la carrière pour « 1 franc symbolique » à la collectivité qui lui en ferait la demande.

M. Laurent Ganet, maire de Nohanent, à qui nous avons remis l'ensemble des documents attestant cet engagement, vous a transmis ceux-ci il y a déjà plus d'un an.

Nous estimons préjudiciable que les équipes en place actuellement n'aient pu depuis lors faire connaître leurs intentions et pris des décisions concrètes relatives à ce dossier ; décisions qui devraient être cohérentes avec les diverses orientations déjà votées et l'intérêt de l'ensemble des concitoyens de la Métropole.

Comment en effet faire comprendre à nos concitoyens, par ailleurs contribuables et électeurs, que vous n'ayez pas encore jugé bon de faire respecter cet engagement, privant ainsi la Collectivité de plusieurs hectares de foncier fort utiles dans la perspective d'un élargissement de l'ENS à l'ensemble des communes concernées ?

C'est pourquoi nous vous adressons la présente lettre afin que vous exerciez le droit à rétrocession qui échoit à Clermont Auvergne Métropole sur les parcelles de l'ancienne carrière de la Société des Basaltes du Centre.

L'engagement de la Société des Basaltes du Centre, qui remonte à 1998, n'a pas été soumis à une condition de durée. Certes, il aurait été logique et préférable que les collectivités exercent leurs droits à rétrocession au moment de l'arrêt de la carrière et de la remise en état du site.

Mais Monsieur le Préfet, dans une lettre du 24 avril 2007, nous avait confirmé que la SAS Basaltes du Centre était toujours d'accord pour réaliser cette rétrocession.

Cette société existant toujours, son engagement demeure.

Par ailleurs, d'après la lettre du Préfet sus-citée, « toute collectivité qui en émettrait le désir » ou les « collectivités concernées » sont susceptibles d'invoquer ce droit.

Clermont Auvergne Métropole nous paraît être la collectivité compétente pour exercer cette prérogative sur les parcelles de la carrière en demandant le respect par le carrier de l'engagement pris.

C'est pourquoi l'ASCOT met en demeure Clermont Auvergne Métropole :

1. d'exercer son droit à rétrocession sur les parcelles de l'ancienne carrière dite de Durtol ;
2. d'écarter le projet d'aménagement VALECO-CHAMBON et tout autre aménagement non conforme aux orientations du SCoT du Grand Clermont, adopté par Clermont Communauté, soit : « pôle à potentiel touristique et récréatif à renforcer » pour la zone de l'ancienne carrière, « cœur de nature d'intérêt écologique à prendre en compte » pour l'ensemble du plateau des Côtes et « site paysager remarquable à protéger et à valoriser » pour la totalité du site des Côtes ;
3. de mettre en œuvre un projet de valorisation de l'ancienne carrière, projet devant être conforme à ces orientations et à l'objectif du plan de gestion d'un ENS étendu aux autres communes du site des Côtes.

Restant à votre disposition pour tout entretien que vous pourriez souhaiter, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

ÉCOLOGIE ■ **L'Association pour la sauvegarde des côtes de Clermont-Chanturgue interpelle la Métropole**

Quel avenir pour l'ancienne carrière ?

L'Ascot refuse le projet de parc photovoltaïque autour de l'ancienne carrière de Durtol-Nohanent. Et invoque un engagement de l'ex-exploitant, pris en 1998, pour que la Métropole récupère gratuitement les parcelles. Et fasse du site un parc protégé.

Nicolas Faucon

POINT DE VUE. Pour Jean-Louis Amblard, l'un des représentants de l'Ascot, la création d'un parc photovoltaïque sur les parcelles de l'ancienne carrière des Côtes de Clermont, en proximité immédiate de la faille de Limagne, serait incompatible avec la préservation d'un site paysager remarquable. L'association se bat pour que cet espace reste un site préservé.

Deux nouvelles. L'Ascot (Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue) a mis en demeure par lettre recommandée le 30 octobre dernier Clermont Auvergne Métropole « d'exercer son droit à rétrocession sur les parcelles de l'ancienne carrière des Côtes de Clermont (communes de Durtol et Nohanent) ».

Fin en 2004

La collectivité devrait, avant la fin de l'année, inscrire ce sujet à l'ordre du jour du conseil métropolitain ; et acquérir, « pour le franc symbolique », les parcelles de l'ancienne carrière de la société des Basaltes du centre. Pour l'Ascot, une telle issue serait l'aboutissement heureux d'un long combat. Voilà près de trente ans que ces amoureux de la nature se battent pour la sauvegarde de cet écrin de verdure à quelques kilomètres de la capitale auvergnate. Point d'orgue de ce combat : la cessation, en 2004, de l'activité de la carrière de basalte, que les militants réclamaient de longue date. D'autant que l'exploitant de la carrière avait dit, six ans plus tôt, accepter de rétrocéder « à l'issue de la remise en état du site pour le franc symbolique toutes les parcelles en pleine propriété à l'organisme qui sera reconnu apte à gérer le site. »

Depuis, l'Ascot dit n'avoir cessé de solliciter la Métropole pour que cette dernière demande à l'exploitant la rétrocession de la carrière. Et les militants d'expliquer que cette possibilité d'acquérir plusieurs hectares de foncier serait « fort utile dans la perspective d'un élargissement de l'espace naturel sensible aux cinq communes (Clermont, Durtol, Cébazat, Blanzat et Nohanent) » (*NDLR, à ce jour, seule la partie clermontoise est classée ENS*). Lassée de ne pas obtenir de réponse, l'Ascot a fini, il y a quinze jours, par mettre en demeure la collectivité d'exercer son droit à rétrocession. D'autant que l'ancienne carrière fait actuellement l'objet d'un projet de parc photovoltaïque porté par le groupe Valeco.

Projet de parc photovoltaïque

Une telle issue inquiète l'Ascot. « Un parc photovoltaïque n'aurait rien à voir avec les orientations prises par le passé, comme celles du Scot du Grand Clermont, qui fait de ces parcelles un pôle à potentiel touristique et récréatif à renforcer », affirme Jean-Louis Amblard, l'un des représentants de l'Ascot.

Alors, quel avenir pour l'ancienne carrière ? Parc photovoltaïque ou vaste espace naturel préservé ? La balle est dans le camp de la Métropole, qui devrait se pencher sur le dossier d'ici la fin de l'année et exercer son fameux droit à rétrocession. ■

La Montagne – 12/11 (éd. Clermont Métropole) et 15/11/2019 (éd. Volcans)

Vue de la partie nord-ouest de l'ancienne carrière, prise depuis le belvédère de la Garlande

Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – mai 2019

❑ Côtes de Clermont-Chanturgue

L'Ascot passe à la vitesse supérieure

L'association met en demeure Clermont Auvergne métropole pour la rétrocession de parcelles de l'ancienne carrière des Côtes de la ville.

Quinze ans après la fin de l'exploitation en 2004, la carrière située sur les Côtes de Clermont reste au cœur du débat public. Après s'être battue pour la fermeture du site, l'*Association pour la sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue* (*Ascot*) milite désormais pour la rétrocession à titre gratuit des terrains à la collectivité publique.

L'association a déjà participé ces dernières années à la mise en valeur du site, notamment par la réalisation de pupitres et de tables paysagères destinés aux promeneurs. Aujourd'hui, l'action s'élargit.

Le carrier - la société des Basaltes du Centre - s'était engagé à rétrocéder le site à la collectivité publique qui en ferait la demande dès la fin de l'exploitation de celui-ci. Et cela pour la somme du *« franc symbolique »*.

*« Personne ne le savait à part l'*Ascot *! »*, affirme Jean-Louis Amblard, membre du comité de direction de l'association. La centaine d'adhérents se mobilise d'ailleurs depuis des années pour faire connaître ce dossier d'intérêt public.

Leur travail a ainsi consisté à contacter et sensibiliser les élus face à cette situation. Une tâche rendue difficile par le renouvellement fréquent des élus lors des diverses élections. Aujourd'hui, l'association estime qu'il revient à Clermont Auvergne métropole de réclamer son dû et d'appliquer son droit à la rétrocession.

La crainte de projets industriels

Si l'*Ascot* met en demeure la métropole clermontoise c'est parce qu'un projet photovoltaïque tend à se mettre en place. Une perspective sombre pour l'association : *« L'*Ascot *est contre ce projet tel qu'il est monté »*, déclare Jean-Louis Amblard, avant de demander *« le respect de l'engagement du carrier »*.

Dans un communiqué, l'*Ascot* dénonce : *« Ces divers projets industriels sont pourtant en totale contradiction avec les orientations d'urbanisme votées par la Métropole »*. Pour ces citoyens engagés, la priorité est de faire revenir le terrain aux mains de la Métropole : *« Si elle laissait faire, ça voudrait dire que la collectivité se fiche de plusieurs dizaines d'hectares qui lui reviendraient gratuitement »*, ajoute le membre de la direction.

Une action politique attendue

« On veut que les élus fassent leur boulot. Ils ont tous les éléments en main, qu'ils nous disent maintenant leur intention », ajoute Jean-Louis Amblard. L'approche des élections municipales fait craindre en effet le renvoi du dossier aux calendes grecques.

Le site de l'ancienne carrière pourrait devenir propriété de la Métropole.
Photo : Ascot.

L'*Ascot* a donc envoyé un courrier au président de la Métropole, Olivier Bianchi, dans lequel elle exige l'exercice du droit de rétrocession sur les parcelles de l'ancienne carrière.

L'association demande également le refus de tout projet *« non conforme aux orientations du Scot du Grand Clermont, adopté par Clermont Communauté »* devenu Clermont Auvergne métropole et demande un développement du site de l'ancienne carrière selon un plan de gestion d'un ENS (Espace naturel sensible) étendu à toutes les communes des Côtes.

Interpelé par Christiane Jalicon sur ce sujet lors du dernier conseil métropolitain du 15 novembre, Olivier Bianchi a expliqué : *« J'ai réécrit au propriétaire de la carrière pour lui réaffirmer que conformément aux engagements pris il y a de cela quelques années, nous sommes toujours prêts à utiliser notre droit pour récupérer, pour l'euro symbolique et comme il s'y était engagé, cette carrière. »*

Bien qu'encourageante, cette prise de position ne satisfait pas pleinement Jean-Louis Amblard et les adhérents de l'*Ascot*, qui exigent *« des réponses en termes de calendrier »*.

Pierre FRASIAK (CLP)

Le Semeur Hebdo – 22/11/2019

Bientôt une vigne « bio » sur Chanturgue

Une nouvelle vigne va bientôt voir le jour sur les coteaux de Chanturgue. Sur une superficie de 1,5 hectares, 6000 à 7000 pieds de cépages rouges gamay et pinot noir vont ainsi être plantés, suite à un appel lancé par la Ville de Clermont-Ferrand.

Les principales conditions posées par la Ville aux candidats potentiels sont de répondre aux cahiers des charges de l'agriculture biologique et de l'AOC « Côtes d'Auvergne-Chanturgue » (cf. Chronique N° 111 p. 11).

L'ASCOT se réjouit de la reconquête de la vigne sur Chanturgue, d'autant plus si elle est en culture « bio », et souhaite bonne chance à MM. Chenavas père et fils, les futurs viticulteurs. Vous trouverez plus de précisions dans l'article paru dans le dernier numéro du journal de Clermont Auvergne Métropole (« Métropole » N° 15, décembre 2019/janvier 2020) :
https://www.clermontmetropole.eu/no-cache/actualites-et-agendas/toute-lactualite/detail/actualites/le-retour-du-chanturgue-sur-les-cotes-de-clermont/ (P. G.)

Création de Val Bédat Environnement

Tel est le nom de l'association créée par un groupe de citoyens blanzatois motivés par la protection de leur proche environnement. Suite à l'assemblée générale constitutive du 23 octobre, ses statuts ont été déposés en Préfecture le 13 novembre dernier. L'objet de cette association *« Protéger, préserver, valoriser l'environnement naturel et urbain sur le territoire que forment la vallée du Bédat et les massifs du plateau de La Bade et des Côtes de Clermont-Ferrand »* les a conduits, tout naturellement, à prendre contact avec l'ASCOT. Les échanges fructueux en amont de cette création, notamment au forum des associations blanzatoises (le 07/09) où une délégation de l'ASCOT s'était déplacée, ont démontré l'existence de convergences de vue sur les problématiques environnementales et l'avenir du site des Côtes de Clermont. L'ASCOT, très heureuse de pouvoir compter sur un nouveau partenaire, accueille avec plaisir l'arrivée de cette toute fraîche association ! (J.-L. A)

Nettoyage des Côtes par Blanzat Nature Propre

Le samedi 30 novembre, la 4ème édition de « Blanzat Nature Propre » s'est concentrée sur le secteur des Côtes de Clermont. Plusieurs équipes sont intervenues le long des chemins et sentiers qui longent le Bédat en direction du bassin d'orage mais aussi en direction du Chevalard, du col de Bancillon, jusqu'au Maupas, sur la zone archéologique du *fanum* et le long du chemin des Sagnes... Et malheureusement toujours les mêmes constats : dépôts sauvages de gravats, d'encombrants, de déchets divers... comme sur d'autres parties du massif des Côtes, notamment celles accessibles aux véhicules motorisés dont la circulation est pourtant réglementée ! De même que nos amis de l'AAMAC, véritables sentinelles des hauts des rues de Blanzat et du Cheval, nous ne constatons pas d'améliorations notoires et plutôt des dégradations.

Malgré ce triste constat, ne cédons pas au découragement et continuons de dénoncer et d'agir en mutualisant nos forces ! Les vues magnifiques sur le bassin clermontois et la vallée du Bédat dont nous pouvons bénéficier suffisent à démontrer que cela en vaut la peine !

Merci à la Ville de Blanzat, aux différents bénévoles et aux membres de l'association « Val Bédat Environnement », toute fraîchement créée ! L'ASCOT est heureuse de l'implication d'autres acteurs dans la protection du territoire du site des Côtes de Clermont, dont il faut rappeler qu'il concerne cinq municipalités : Blanzat, Cébazat, Clermont-Ferrand, Durtol et Nohanent. (J.-L. A.)

Des « gilets jaunes » en train de ramasser les nombreux déchets (col du Bancillon)

Des dépôts sauvages de toute nature !

Photographies de J.-L. Amblard / ASCOT – 30 novembre 2019

Forum des associations

Le forum des associations de Clermont-Ferrand s'est déroulé le samedi 14 septembre 2019 sur la place de Jaude, qui était bien animée avec plus de 300 structures présentes.

L'ASCOT disposait d'un stand préparé par Jean-Louis Amblard, Laurent Roddier et Jean-Louis Four. Grâce à une météo ensoleillée, cette journée s'est révélée propice aux rencontres. La proximité avec les autres associations a permis d'échanger et de leur proposer des activités sur les Côtes, comme des visites de découvertes ou à thème.

Jean-Louis Amblard finit d'installer le stand de l'ASCOT
Photographie de J.-L. Four / ASCOT – 14 septembre 2019

Les particuliers se sont montrés également très intéressés par des visites ou des randonnées, avec une pointe de nostalgie pour certains qui se rappelèrent de Paul Eychart à cette occasion. La journée a été ponctuée par le passage sur le stand de membres de l'association, permettant ainsi l'accueil et le renseignement du public, ainsi que par celui de personnalités Clermontoises. (J.-L. F.)

Incendie sur Chanturgue

Le flanc sud de Chanturgue a été la proie des flammes, sur plus de 2 hectares, dans la soirée du dimanche 15 septembre. Les difficultés d'accès n'ont pas facilité l'intervention des pompiers et ont démontré la nécessité de cheminements faisant le tour du plateau.

Quant à l'origine de cet incendie, elle reste indéterminée ! Il est évident que l'embroussaillement et le non-entretien des parcelles ont favorisé sa propagation. On n'ose pas imaginer ce qu'il se serait passé s'il y avait eu un fort vent...

Cela fait plus de 20 ans que l'ASCOT a posé le problème des accès au sommet de Chanturgue et plus de 10 ans qu'elle a fait des propositions de chemins et sentiers permettant de faire le tour du plateau et d'accéder aux structures archéologiques.

La réalisation de ces cheminements aurait sans nul doute facilité l'accès des camions par le chemin de la Concordance, sur le haut de la rue de Blanzat, puis permis de longer les bords nord et est pour se positionner sur le bord sud. Vous pouvez relire à ce sujet nos éditoriaux des Chroniques N° 101, 104 et 105, intitulés respectivement *« Retourner sur Chanturgue »*, *« Inacceptable ! »* et *« Brigade de parade ou police de l'environnement ? »*. (J.-L. A.)

Photographie de S. Arvor – octobre 2019

Journées européennes du patrimoine : « D'un sanctuaire à l'autre »

Le dimanche 22 septembre, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, l'ASCOT proposait une balade archéologique intitulée « D'un sanctuaire à l'autre » (cf. Chronique N° 113 p. 20).

Partant de la place Paul Eychart à Trémonteix, près de laquelle se trouvait un sanctuaire à l'époque gallo-romaine, la balade consistait à rejoindre le sanctuaire situé sur le sommet des Côtes, où Paul Eychart mit au jour un *fanum* en 1957-58. Malheureusement, en raison de prévisions météorologiques pessimistes, seuls six personnes, dont un couple de nouveaux adhérents, répondirent présent (les contacts pris au cours du forum des associations et grâce à Facebook nous avait pourtant laissé espérer de nombreux visiteurs en cas de temps favorable).

La pluie n'étant toutefois survenue qu'assez tardivement (contrairement aux prévisions), la balade, réservant une large place à la lecture du paysage archéologique et historique d'il y a 2000 ans, a finalement pu avoir lieu dans sa quasi-intégralité. L'ASCOT a ainsi pu expérimenter ce nouveau parcours et thème de visite, préparé et commenté par Philippe Gras (les autres membres du CA de l'ASCOT ayant participé à cette journée étant Jean-Louis Four, Laurent Roddier, André Blanc et Christiane Jalicon).

Nous envisageons de proposer de nouveau cette balade archéologique en 2020, les visiteurs présents l'ayant appréciée. (P. G.)

Au puy de Var, on a atteint des sommets !

Quelle ne fut pas notre surprise, le 10 septembre dernier, de voir une automobile « stationnée » au bord de la falaise qui domine la rue du Cheval sur le puy de Var !

Le « con-ducteur », qui s'était engagé sur le sentier des orchidées, malgré le panneau d'information, a effectué une sortie de « route » qui l'a obligé à abandonner son véhicule et à attendre qu'on vienne le sortir de ce mauvais pas !

On pourrait imaginer que le GPS, parfois surprenant, lui ait proposé un itinéraire plus court…

Mais non ! C'était bien en toute connaissance de cause que le « pilote » avait fait fi des interdictions, avouant avoir l'habitude d'y venir en moto… démontrant ainsi la pertinence de la célèbre citation :

« Quand les cons voleront tu seras chef d'escadrille ! ».

« Les cons ça ose tout. C'est même à ça qu'on les reconnaît. »
(M. Audiard) – Photographies de J.-L. Amblard / ASCOT – 10 septembre 2019

Plus sérieusement, il est consternant de voir que certains usagers ne respectent rien, surtout quand on se rend compte que cela s'est passé sur un sentier de randonnée pédestre (interdit à tous véhicules à moteur) qui traverse une ZNIEFF 1, une zone Natura 2000 et bien évidemment l'ENS des Côtes, autrement dit un Espace Naturel Sensible !!!

L'évènement a été relaté dans La Montagne (informée à cette occasion par l'ASCOT) :
https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand-63000/actualites/une-voiture-bloquee-au-bord-du-precipice-sur-les-cotes-de-clermont-ferrand_13638922/?fbclid=IwAR2lrTz3Ipao_y6VxHpITQgkimOZ9gBegrcag2XGUYr_0f25x_4U5Ibv9fU (J.-L. A.)

Soirée naturaliste sur les Côtes

Le samedi 12 octobre (de 19h30 à 21h30), à l'occasion du « Jour de la Nuit », évènement visant à faire découvrir le monde nocturne et son environnement peu connu, l'association Noé (www.noe.org) organisait, en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, une animation sur les Côtes de Clermont, leur but étant de sensibiliser à la pollution lumineuse des agglomérations et à leur impact sur la biodiversité.

De nombreuses espèces animales (oiseaux, insectes, amphibiens, chauve-souris…), ainsi que la flore, sont en effet affectées par la lumière artificielle, de même que l'Homme. La lumière peut en effet avoir des effets négatifs sur les cycles hormonaux et le sommeil.

Aux abords de la tour hertzienne, se sont donc retrouvés quelques « noctambules » pour piéger quelques « noctuelles » et autres.

À l'occasion de cette soirée, plusieurs membres de l'ASCOT ont ainsi pu bénéficier des « éclairages » de François Fournier, entomologiste, spécialiste des lépidoptères (papillons) et président de la SHNAO (Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny) : http://www.shnao.eu/

Il est notamment l'auteur d'ouvrages comme le *« Guide des papillons d'Auvergne »* aux éditions Revoir : http://editionsrevoir.fr/…/15-guide-des-papillons-d-auvergn…

François Fournier communique également ses connaissances par des expositions photos, mais aussi par des conférences comme celle tenue à Ussel dont vous pouvez retrouver un compte-rendu sur : https://www.atlas-biodiversite-sytec15.com/…/Retour-sur-lan…

(J.-L. A)

Aux abords de la tour hertzienne, piégeage d'insectes à l'aide d'une source de lumière
Photographie de J.-L. Four / ASCOT – 12 octobre 2019

Budget participatif : nouvelle réunion pour le parcours archéologique

Après une première réunion en début d'année (cf Chronique N° 111 p. 10) et une deuxième sur le terrain en juillet dernier (cf. Chronique N° 113 p. 7), une nouvelle réunion sur le futur parcours archéologique « Voyage dans le temps à Trémonteix » a eu lieu le vendredi 18 octobre au siège de la DDSU (Direction du Développement Social et Urbain) de la mairie de Clermont-Ferrand. Étaient présents Roseline Peters, chargée de mission pour le budget participatif, sa collaboratrice Charlène Gorse, Pauline Reynard-Desachy pour la direction de la Culture, Jean-Louis Amblard et Philippe Gras pour l'ASCOT.

L'objet de cette réunion était de décider du type de bornes et de pupitres destinés à matérialiser les différentes étapes du parcours, afin que la Ville de Clermont-Ferrand puisse lancer un appel d'offre chez différents concepteurs et fabricants de signalétique. Philippe Gras a communiqué à cette occasion un document comportant ses propositions de textes et d'illustrations pour les différents supports, ainsi que quelques idées pour l'application smartphone.

Pour le moment, seulement cinq projets du budget participatif clermontois ont été réalisés (sur les trente-deux choisis par les Clermontois lors du vote en novembre 2018 : cf. Chronique N° 110 pp. 5-7), mais, conformément à l'engagement de départ pris par la municipalité, les autres projets, dont celui de l'ASCOT, devraient normalement voir le jour en 2020. (P. G.)

Anachroniques auvergnates tome 2

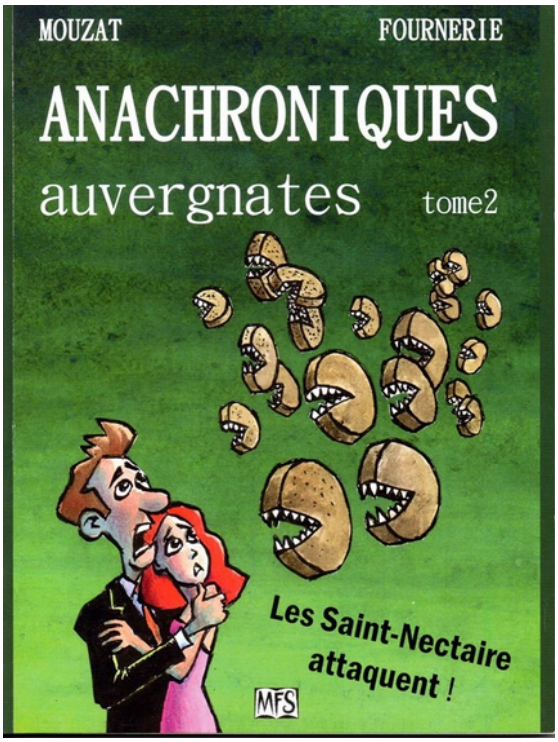

Le 24 octobre dernier, jour de sortie du 38ème album d'Astérix intitulé « La fille de Vercingétorix », un autre ouvrage défraya la chronique (pour certains) ou fit sensation (pour d'autres) !

Après une attente insoutenable, le tome 2 des *« Anachroniques auvergnates »*, commis par les deux compères Eric Mouzat et Claude-Henri Fournerie, était enfin disponible !

Ce fut un évènement interplanétaire qui dépassa largement les limites de la métropole clermontoise ! Privilégiez nos deux auteurs du « cru » (de Chanturgue bien évidemment !). Précipitez-vous « Aux Racines d'Auvergne » que nous vous recommandons fortement !
https://francophonieaura.wixsite.com/nosracinesdauvergne

Vous ne le regretterez pas et serez également enchantés de l'accueil de Christophe Gironde !
https://www.facebook.com/librairie.nosracinesdauvergne/

Pour rappel, Claude-Henri Fournerie, sous le pseudonyme de « Fournerix », a illustré, de façon humoristique et impertinente, 47 numéros de la Chronique. Il a également réalisé, pour l'ASCOT, le dessin de la carte postale intitulée *« Vercingétorix refusant d'acheter une résidence secondaire »,* qui a été imprimée par notre ami Bernard Thorre. Ce dessin était d'ailleurs paru dans notre chronique N° 35 de décembre 1999, Il y a exactement vingt ans ! Et vingt ans après, cette carte postale est toujours disponible auprès de l'ASCOT, sans une ride, elle !
http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N_35.PDF (J.-L. A.)

Concours photo « Mon Clermont c'est... »

Félicitations à Jean-Louis Four, membre du conseil d'administration de l'ASCOT, qui figure parmi les vingt lauréats du concours photo « Mon Clermont c'est... », organisé conjointement par la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole, Clermont Auvergne Tourisme et « 7 jours à Clermont » en juillet et août derniers.

Parmi les huit cents clichés reçus à l'issue du concours, cinquante sont exposés jusqu'au 31 janvier à la Maison du tourisme, place de la Victoire. Les photographies des vingt lauréats sont visibles sur le lien suivant : https://www.clermontauvergnetourisme.com/magazine/patrimine-culture/concours-photos-monclermont/

La photo de Jean-Louis, sur laquelle on voit le stade Marcel Michelin éclairé de nuit un soir de match (ASM/Stade français), a été prise du puy de Chanturgue, fantastique belvédère sur Clermont et Montferrand. (P. G.)

Photographie

de J.-L. Four

8 septembre 2018

Ouverture du MAB de Gergovie

Après son ouverture exceptionnelle des 21 et 22 septembre derniers pour les Journées européennes du patrimoine (cf. Chronique N° 113 p. 1) qui ont attiré plus de 1000 visiteurs, le nouveau musée de Gergovie, baptisé MAB (Musée Archéologique de la Bataille), a officiellement ouvert ses portes le samedi 19 octobre, après avoir été inauguré en grande pompe le 13 septembre, feu d'artifice et faisceaux laser balayant le ciel !

Le succès est d'ores et déjà au rendez-vous puisque 6000 personnes avaient déjà franchi le seuil du musée en l'espace d'un mois, ce qui est une excellente nouvelle. Cela montre en effet l'intérêt porté par les Auvergnats aux recherches actuelles sur les Gaulois, aux découvertes archéologiques locales et au premier événement historique connu sur le territoire arverne.

Une réussite muséographique

L'exposition permanente, qui se déploie dans une grande salle de 600 m^2 dont les larges vitres donnent sur la plaine de Sarlièves, comprend quatre parties : les principaux sites arvernes avant la conquête, les découvertes archéologiques du plateau de Gergovie-Merdogne, la formation géologique du plateau et la bataille de Gergovie, cette dernière constituant en quelque sorte le « produit d'appel » du musée et sa colonne vertébrale. Nous sommes en effet accueillis par Jules César et Vercingétorix en personne !

La muséographie, mêlant vidéos, écrans tactiles permettant d'approfondir des points particuliers, maquettes servant à visualiser les sites et leur évolution urbanistique, et, bien entendu, objets découverts lors des fouilles anciennes et récentes, est de fait très agréable et pédagogique (l'exposition s'intéressant uniquement aux principaux sites gaulois du bassin clermontois – agglomération d'Aulnat-Gandaillat, ferme du Pâtural, *oppida* de Corent et de Gondole – qui sont aussi les plus fouillés, il n'est par conséquent pas question du site des Côtes de Clermont).

Mais pour le grand public, l'attraction principale est sans aucun doute le spectacle audiovisuel retraçant les prémices et le déroulement de la bataille de Gergovie où, sur une immense maquette du site, sont projetées de nombreuses images sur les mouvements de troupes et les combats entre guerriers gaulois et légionnaires romains. Las ! Le jour de l'ouverture, date à laquelle nous avons visité le musée, nous n'avons pu voir que le début du spectacle, sa réalisation n'étant pas encore terminée ! La version complète n'étant proposée que depuis le 13 novembre, nous attendrons donc un prochain numéro de la Chronique pour vous dire si les contradictions entre le texte césarien et la topographie du site ont enfin été résolues... La version de la bataille qui prévalait depuis le début des années 30, avec attaque de l'*oppidum* par son versant est depuis le « grand camp romain » d'Orcet, a, en tous les cas, été abandonnée. On est donc revenu à la thèse napoléonienne faisant partir l'assaut de la colline de La Roche-Blanche, lieu supposé du « petit camp » césarien.

Armement militaire romain : une objectivité scientifique mise à mal

Si le MAB est incontestablement une réussite d'un point de vue muséographique, il n'en est malheureusement pas de même pour son objectivité scientifique, particulièrement en ce qui concerne la présentation des preuves archéologiques de la bataille de Gergovie.

Ce constat est surtout patent pour l'archéologie militaire romaine. Sur la carte intitulée *« Le champ de bataille devant Gergovie : hypothèses actuelles / Les vestiges en relation avec le siège »*, sont ainsi présentés des vestiges de fortifications et d'armement militaire romain (pointes de flèche et de catapulte, balle de fronde, boulets de baliste, glaives, casques, fragments de bouclier, pointe de pilum/lance). Il nous faut préciser que le périmètre du champ de bataille est maintenant censé s'étaler jusqu'à l'*oppidum* de Gondole, situé à environ 6 km à l'est du plateau de Gergovie-Merdogne. Or, quand on s'intéresse précisément à ce mobilier militaire romain, soi-disant « en relation avec le siège » et qui daterait par conséquent de 52 av. J.-C., on se rend compte, au contraire, que la plupart de ces vestiges d'armement romain n'ont, en réalité, pu être précisément datés, que la provenance et les circonstances de découverte de certains d'entre eux, mis au jour au XIX^{e} siècle, sont sujets à caution, et que d'autres datent en fait d'une époque postérieure à la guerre des Gaules !

On sait en effet que les *militaria* (armes et équipement militaire) romains découverts sur le secteur de l'hypothétique « champ de bataille » et qui ont pu être datés sont très majoritairement postérieurs à la guerre des Gaules. La quasi-totalité des *militaria* découverts sur le plateau de Gergovie-Merdogne sont en effet augustéens (après 30 av. J.-C.), preuves vraisemblables de troupes d'occupation. La plupart de ceux mis au jour dans les faubourgs de l'*oppidum* de Gondole datent quant à eux de La Tène D2b (50-30 av. J.-C.). Dans ce cadre là, proposer une datation à priori de 52 av. J.-C. pour des vestiges d'armement militaire romain non précisément datés ou datant d'une époque postérieure est pour le moins abusif !

Comment le conseil scientifique du musée de Gergovie, présidé par Vincent Guichard et qui comprend plusieurs autres archéologues éminents, a-t-il pu donc valider une telle carte ?

Mais le plus étonnant est que nos affirmations précédentes sur les *militaria* ne font que se baser sur les publications les plus récentes[1] de l'archéologue Yann Deberge, qui n'est autre que le responsable scientifique de la muséographie du MAB et auteur de la carte en question !

Pour avoir plus de précisions sur cette carte et les *militaria* découverts dans le périmètre supposé de la bataille, vous pouvez vous reporter au diaporama de Jean-Louis Amblard sur la page Facebook de l'ASCOT (actualité du 20 octobre) : https://www.facebook.com/ASCOT63/posts/2154020318235834.

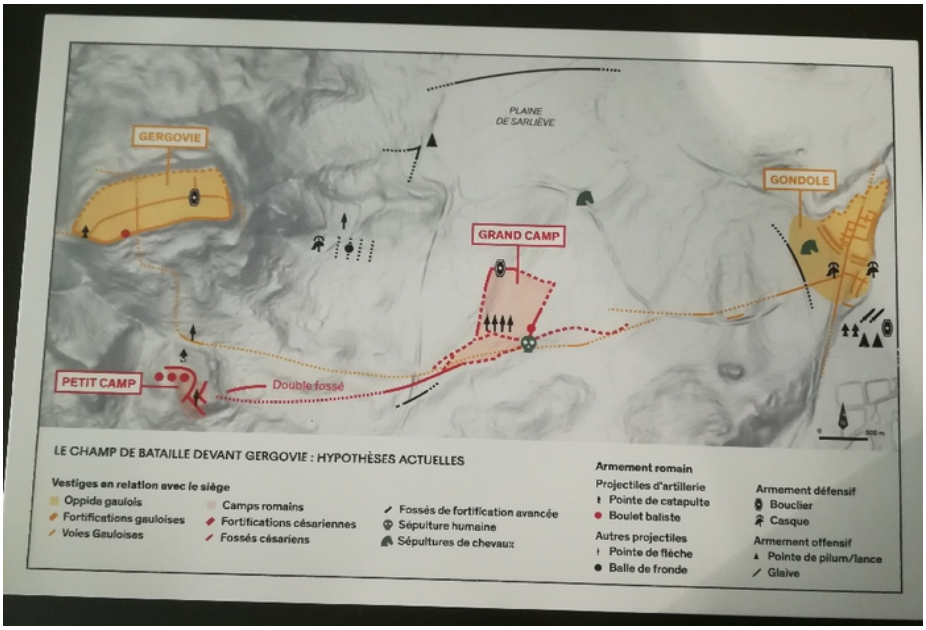

Carte des vestiges de « la bataille de Gergovie »
Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – 19 octobre 2019

Aucune mention de Paul Eychart et de ses recherches !

La partie du musée consacrée au débat sur la localisation de Gergovie est réellement réduite à la portion congrue ! Si Maurice Busset, l'inventeur de Gergovie aux Côtes de Clermont, est très rapidement évoqué, on ne trouve en revanche nulle mention de Paul Eychart et de ses travaux ! C'est pourtant bien Paul Eychart qui élabora un argumentaire scientifique cohérent, basé sur ses recherches archéologiques et philologiques. Des années 60 aux années 90, sa théorie sur la bataille de Gergovie convainquit de nombreux latinistes, historiens et archéologues, si bien que jusqu'aux recherches de Vincent Guichard sur les « camps romains » du site officiel en 1995-96, l'hypothèse de Paul Eychart était en position de force comme l'attestait notamment la position ouverte de plusieurs archéologues éminents, dont Christian Goudineau (cf. Chronique N° 111 pp. 13-20).

Or, quoi qu'en pensent les archéologues actuels pour qui, selon la formule consacrée, « la localisation de la bataille ne fait aujourd'hui plus débat dans la communauté scientifique », on ne peut pour autant effacer d'un trait les faits relatifs à l'histoire des débats sur la localisation de Gergovie et faire ainsi abstraction du site des Côtes de Clermont, seul site où s'expliquent les différentes phases de la bataille de Gergovie telles que décrites par César dans sa Guerre des Gaules. On ne peut non plus ignorer les vestiges de Chanturgue, certaines structures évoquant les fortifications militaires romaines selon une commission officielle du ministère de la Culture (ibid.). On ne peut enfin passer outre les nombreux écrits de Paul Eychart et faire comme si ce dernier n'avait jamais existé !

En un mot, cette absence totale de Paul Eychart dans un musée consacré en grande partie à la bataille de Gergovie est plus que regrettable : elle est inadmissible.

Conclusion

La responsabilité de remédier aux problèmes évoqués ci-dessus incombe évidemment à MM. Yann Deberge et Vincent Guichard, mais aussi aux responsables du MAB que sont MM. Frédéric Nancel, directeur, et Arnaud Pocris, directeur culturel. Les citoyens (et autres visiteurs) ont en effet le droit que leur soit présentées objectivement toutes les données, que ce soit celles relatives aux vestiges du « champ de bataille » ou celles se rapportant à l'histoire des recherches archéologiques sur la question de Gergovie, dont font incontestablement partie les travaux de Paul Eychart.

Dans la Chronique N° 4 d'octobre 1992, Vincent Quintin, premier président et cofondateur de l'ASCOT, consacrait un article au premier musée de Gergovie à l'occasion de son ouverture, avec pour titre : *« L'ouverture de la Maison de Gergovie : très bien pour le tourisme en Auvergne, très mal pour l'honnêteté scientifique »* (cf. page suivante). En vingt-sept ans, les choses n'ont donc guère changé...

[1] *« Témoignages de la Guerre des Gaules dans le bassin clermontois, nouveaux apports »* (dans RACF, tome 53, 2014, disponible en ligne) et *« Présences militaires romaines dans le bassin clermontois »* (dans Bibracte N° 28, 2018, pp. 73-111).

L'OUVERTURE DE LA MAISON DE GERGOVIE : TRES BIEN POUR LE TOURISME EN AUVERGNE, TRES MAL POUR L'HONNETETE SCIENTIFIQUE

Le quatre juillet dernier la Maison de Gergovie, située, comme son mon l'indique, sur le plateau de Gergovie-Merdogne, commune de la Roche Blanche, a ouvert ses portes au public. Dans cette maison, les visiteurs peuvent découvrir la géologie de la formation du plateau, la flore, les découvertes archéologiques faites sur ce plateau et dans les environs plus ou moins immédiats. Bien sûr la visite se termine par un magnifique diaporama reconstituant la fameuse bataille.

L'ASCOT félicite toute les personnes qui ont contribué à faire que cette maison existe car il était grand temps que l'un des sites les plus visité en Auvergne après le Puy de Dôme ait une maison du patrimoine digne de ce nom. Cependant il y a une fausse note dans cet élan de dynamisme et, malheureusement, elle est de taille...

Dans le diaporama, seule la version de la bataille concernant le site de Gergovie-Merdogne est présentée au public. Qui plus est, le visiteur, après avoir vu ce magnifique diaporama et s'il a quelques doutes, pourra découvrir un panneau qui mentionne pêle-mêle les autres communes ayant proposé leur territoire comme lieu de la bataille avec, pour principal argument... des raisons de prestige. La même argumentation est également développée (p. 4) dans la plaquette "Gergovie" en vente dans cette maison : " *Mais un site aussi prestigieux devait susciter bien des convoitises ; ainsi plusieurs villes d'Auvergne, notamment St-Flour et Clermont, prétendirent situer l'Oppidum sur leurs territoires ; malgré la faiblesse des arguments, ces revendications soulevèrent de vaines querelles qui ressurgissent périodiquement.*"

L'ASCOT s'étonne de cette présentation par trop partisane, et en désaccord avec les conclusions de la communauté scientifique.

Rappelons pour mémoire qu'une commission présidée par le professeur Goudineau, l'un des plus grands spécialistes de l'époque gallo-romaine, avait conclu en 1982 que l'on avait pas encore assez d'éléments pour déterminer avec certitude le lieu de cette bataille, les deux versions les plus réalistes étant soit Gergovie-Merdogne soit les Côtes de Clermont-Chanturgue. Peu d'éléments nouveaux ont changé depuis car dans son ouvrage "César et la Gaule", édité en 1990, le professeur Goudineau appelle toujours à la même prudence. Les responsables de cette exposition ignorent-ils les conclusions de ce grand spécialiste ?

L'ASCOT regrette le manque de rigueur scientifique dont ont fait preuve les auteurs de ce diaporama.

Par cette affirmation gratuite concernant la bataille, c'est toute l'exposition qui perd de sa qualité et de sa crédibilité. Une attitude plus responsable et plus objective serait de présenter au public de façon équitable les deux principales thèses concernant cet événement historique.

Les rédacteurs du guide Michelin ont bien compris le doute de la communauté scientifique et présentent en toute objectivité le site des Côtes de Clermont-Chanturgue et celui de Gergovie comme lieux possibles pour cet événement qui marque le début de l'histoire de France. Mais il est vrai que ces personnes ne font pas partie du conseil municipal de la commune de la Roche-Blanche...

Or si on insiste sur le doute, sur le suspense ("Mais où a donc bien pu se dérouler la bataille de Gergovie ?" "Quels sont les arguments des uns et des autres ?") l'intérêt pour le public et les touristes ne fera que croître. Cette augmentation de fréquentation pourrait permettre de se donner les moyens de conserver, protéger les deux sites et d'engager sur les Côtes de Clermont-Chanturgue de véritables fouilles qui permettraient d'apporter des éléments nouveaux au dossier.

Cette attitude constructive et dépassionnée contribuerait certainement plus au désenclavement touristique et culturel de l'Auvergne.

Article paru dans *La Chronique de l'Oppidum* N° 4, octobre 1992, pp. 2-3

Quand la nature revient…

Le billet Nature d'Yves Poss

Avec l'automne, les sangliers descendent de la faille de Limagne vers les Côtes. Les traces de sabots se font plus fréquentes dans la boue des sentiers. Sont-ils attirés par des grains de maïs distribués par quelques chasseurs, ou recherchent-ils les glands, tombés des chênes présents sur le site ? Par leurs coups de groin, lorsqu'ils recherchent leur nourriture sous terre, lorsqu'ils vermillent en quête de racines, de bulbes ou de larves, ils enfouissent des graines.

De même le geai, l'écureuil qui transportent les glands et les enterrent en guise de provisions pour l'hiver, dont ils ne retrouvent qu'une partie.

Ainsi s'installent de nouveaux arbres. D'autres graines peuvent être dispersées dans les fientes des oiseaux, comme celles enfermées dans les noyaux des cerises ou des prunelles. D'autres sont emportées, à plus ou moins grande distance, par le vent. Alors que le plateau semble surtout couvert par des friches, la forêt future se devine déjà, lors de la découverte de jeunes plants, dispersés au milieu des épines. Et quelques-uns émergent déjà : chêne pubescent, bien sûr, mais aussi pommier, frêne ou érable sycomore.

Des pieds de sangliers parmi des traces de pneu
Photographie d'Y. Poss / ASCOT – 2019

Érable Sycomore sur Chanturgue
Photographie d'Y. Poss / ASCOT – 2019

Celui-ci, au temps des druides, était considéré comme le messager des dieux, capable de parler aux hommes par le biais de ses branches agitées par le vent[1]. Et les Romains faisaient avec son bois des tables luxueuses, les *mensae acernae* d'Ovide. Il reste recherché en lutherie, pour des placages ou des crosses de fusil. Les abeilles récoltent un excellent nectar dans ses humbles corolles. Sa sève contient jusqu'à 5 % de sucre, mais sa récolte n'a guère été tentée qu'à titre expérimental[2].

Sycomore était aussi le nom du cabinet d'études qui a réalisé, il y a une douzaine d'années, une étude sur la biodiversité du site de la carrière de Durtol-Nohanent[3]. Dans cet espace qui était totalement minéral après son exploitation, quelques semis, de fétuque et d'ivraie, avaient été réalisés pour contribuer au retour de la végétation. Et des peupliers d'Italie plantés sur un talus. « *Ce milieu ouvert en pleine dynamique offre un remarquable complément aux milieux boisés des pentes* »[4] : la variété des conditions naturelles sur ce site, plateau, versants herbacés, rase, bassins d'orage, falaise, offre à la reconquête végétale une large gamme de possibilités, qui s'expriment de manière de plus en plus manifeste avec le temps qui passe.

[1] Baudouin B., *Arbres sacrés, légendes et symboles*, Rustica éd., 2019, p. 70.

[2] Lieutaghi P., *Arbres, arbustes et arbrisseaux*, Morel éd., 1970, pp. 603-604.

Par exemple, autour des points d'eau croissent des ripisylves, mêlant peupliers noirs, bouleaux et saules ; quelques noyers apparaissent, probablement issus d'une provision hivernale oubliée par une pie ; au pied des buttes préservées pour supporter les pylônes à haute tension, des bosquets de trembles sont installés ; encore isolés, se rencontrent pin sylvestre, mélèze, sapin de Douglas ; et des genévriers offrent leurs baies aux oiseaux de passage. Le sol tarde à se reconstituer au centre de la carrière, seules quelques plantes herbacées ont réussi à s'installer, laissant un vaste espace disponible pour des activités de loisir… s'il pouvait être accessible.

Pleurote sur peuplier dans la carrière de Nohanent
Photographie d'Y. Poss / ASCOT – 2019

Ces multiples associations végétales diffèrent de celles qui sont en devenir sur le reste du plateau, et, même si elles ne sont parfois qu'en émergence, contribuent à la richesse de sa biodiversité globale : la faune en profite aussi, mammifères, oiseaux, amphibiens, insectes et autres invertébrés. Sans omettre les champignons, qui participent à la décomposition de la masse végétale, à son recyclage, comme les Pleurotes et les Pholiotes sur le bois mort de peuplier.

Cette évolution du paysage des Côtes n'est qu'un exemple de la dynamique générale en France, et en particulier en Auvergne : la forêt gagne, s'étend, et a quasiment doublé de surface depuis le minimum historique du milieu du XIX[e] siècle.

Sur la plus grande partie de l'ancienne carrière, la nature a repris ses droits, comme l'attestent, entre autres, les différentes espèces d'arbres
Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT – mai 2019

[3] *Étude de définition de la vocation future de l'ancienne carrière de basalte du site des Côtes, Diagnostic*, réalisée par Sycomore à la demande de Clermont Communauté, mars 2006.

[4] Citation de l'étude Sycomore dans *La Chronique de l'Oppidum*, n° 107, Billet Nature pp. 8-9.

La sépulture de la rue des trois Résistants

Dans cet article, nous allons parler d'une sépulture découverte en 1961 sur le flanc méridional des Côtes de Clermont, des opérations archéologiques postérieures ayant montré qu'elle se situait dans un secteur particulièrement riche d'un point de vue archéologique. Après avoir évoqué sa découverte, présenté son environnement archéologique, décrit la sépulture et formulé des hypothèses sur sa datation, nous verrons ensuite comment cette unique structure funéraire s'est au fil des ans dédoublée en deux sépultures !

I – DÉCOUVERTE, ENVIRONNEMENT, DESCRIPTION ET DATATION DE LA SÉPULTURE

1 - Découverte de la sépulture

En janvier 1961, une sépulture par inhumation fut découverte sur le versant sud du plateau des Côtes de Clermont, au nord du quartier de la Glacière et de l'actuelle rue des trois Résistants (commune de Clermont-Ferrand). Cette sépulture fut accidentellement mise au jour dans une tranchée ouverte par EDF au bas d'un grand terrain, situé au 71 rue Louis Cuoq et appartenant à M. Talabart, professeur au Lycée, qui prévint à cette occasion son collègue Paul Eychart.

Depuis la mise au jour de la sépulture, l'adresse de ce terrain a toutefois changé, son adresse étant aujourd'hui le 37 rue des trois Résistants. Autrement dit, la section de la rue des trois Résistants située au nord du boulevard Charcot, au bord de laquelle se trouve le terrain concerné, constituait auparavant l'extrémité nord de la rue Louis Cuoq.

2 - Environnement archéologique

Sur ce terrain, à environ 180 m au nord de l'emplacement de la tranchée, se trouve une stèle funéraire gallo-romaine incluse dans une cabane du XVIII[e] siècle (cf. Chronique N° 77 pp. 3-6). Plus récemment, en mai 2018, des sondages de diagnostic archéologique, réalisés par l'INRAP en amont d'un projet de lotissement, permirent d'y mettre en évidence les vestiges d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert d'époque gallo-romaine (cf. Chronique N° 110 pp. 3 et 4).

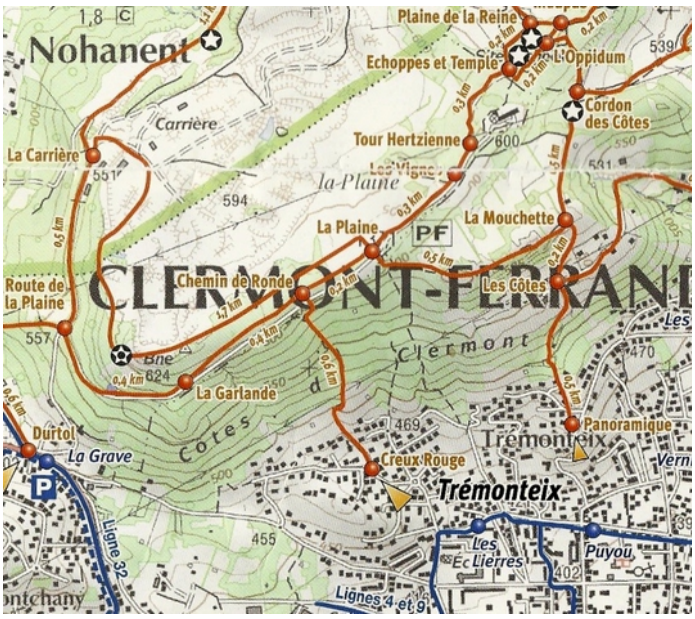

La sépulture de la rue des trois Résistants se situait au-dessus du « m » de « Trémonteix » (sous la mention « Creux-Rouge »)
Extrait de carte IGN au 1/25000 ème

En outre, à proximité immédiate (à l'ouest du terrain, boulevard du Puy Monteix, site du Creux-Rouge), deux autres sépultures furent mises au jour en 1973 : l'une, néolithique (celle du « plus vieux clermontois » : cf. Chronique N° 100 pp. 6-7), l'autre de la période gallo-romaine (cf. encadré en fin d'article p. 20). Ce secteur est donc archéologiquement riche, ce qui n'est d'ailleurs pas étonnant : il se situe en effet au nord-est du quartier de Trémonteix, occupé du Néolithique au Moyen âge.

3 - Description de la sépulture

La découverte de la sépulture fut signalée dans La Montagne du samedi 28 janvier 1961. Pierre-François Fournier, en tant que directeur des Antiquités historiques de la circonscription archéologique Auvergne-Limousin (ancienne dénomination du conservateur régional de l'archéologie), avait visité le chantier de fouille le 25 précédent. Les notes manuscrites de Paul Eychart sur sa fouille de sauvetage portant la date du « 6 février 61 », il est vraisemblable qu'elle fut terminée à cette date ou autour de cette date (Paul Eychart, qui exerçait le métier de professeur de dessin, ne pouvant évidemment fouiller tous les jours).

Le bas de la sépulture ayant été détruit par l'engin mécanique ayant ouvert la tranchée, les vestiges se présentaient de la manière suivante.

La fosse accueillant la sépulture avait été creusée sur le niveau supérieur d'une couche calcaire (les récents sondages de l'INRAP ont d'ailleurs montré qu'une couche de colluvions sablo-limoneuses reposait bien sur un substrat marno-calcaire).

Cette sépulture se trouvait sous environ 0,60 à 0,90 m de terre (chiffre variant selon les publications et autres documents) et comprenait l'inhumation d'un seul individu dont le corps avait été disposé sur le dos, soit la tête à l'ouest et les pieds à l'est, soit, plus vraisemblablement, la tête à l'est et les pieds à l'ouest (les sources bibliographiques à ce sujet sont en effet contradictoires). Elle était constituée d'un caisson de grosses pierres basaltiques brutes, disposées autour du corps (cf. dessin ci-dessous). Au sein de ce caisson, reposaient les restes du défunt, à savoir son squelette, auquel manquait les parties antérieures des jambes, détruites par la tranchée EDF. Aucune étude ne semble avoir été effectuée sur les os du squelette, Paul Eychart n'ayant pas avancé d'hypothèse sur l'âge ou le sexe de l'individu.

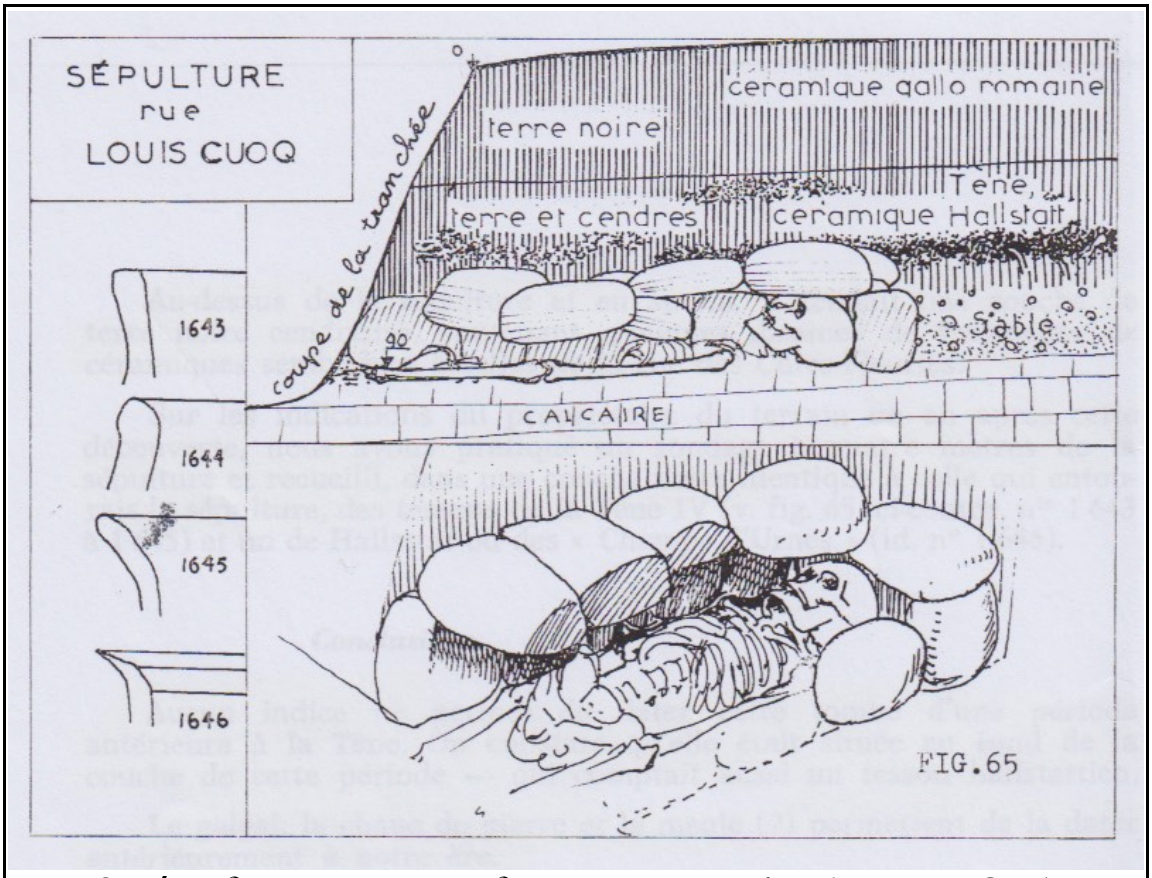

Sépulture découverte au 37 rue des trois Résistants (ex 71 rue Louis Cuoq)
Dessin de Paul Eychart (dans « Préhistoire et origines de Clermont » p. 314)

Le seul élément mobilier découvert au sein de la sépulture était un bloc en granit disposé sur le crâne du défunt, bloc correspondant peut-être à un fragment de meule dormante (partie inférieure de la meule). Paul Eychart ne décrit malheureusement pas cet éventuel morceau de granit, ni n'en propose un dessin ou une photo. Cet unique élément ne permettant pas de dater la sépulture, seules de timides hypothèses peuvent être envisagées à ce sujet.

4 - Hypothèses sur la datation de la sépulture

- Une sépulture contemporaine ou antérieure aux V^e^ et IV^e^ siècles av. J.-C. ?

La couche de terre noire recouvrant la sépulture et incluant des traces de cendres contenait quelques dizaines de fragments de céramiques de l'âge du Fer, comparables, selon Paul Eychart, à celles découvertes aux abords de la rue des Côtes-Fleuries, située environ 700 m à l'est (cf. Chronique N° 107 pp. 10-12).

Un sondage réalisé un an plus tard à 4 m de la sépulture permit à Paul Eychart de trouver, dans la même couche de terre noire, plusieurs « tessons de la Tène IV » et un du « Hallstatt » ou des « Champs d'Urnes » (Bronze final).

Si, d'après ces éléments, Paul Eychart data d'abord la sépulture antérieurement à La Tène (cf. Eychart 1961 p. 61 et 1969 p. 315), donc d'avant le V^e^ siècle avant notre ère, il écrivit finalement que les deux âges du mobilier découvert (Hallstattien et laténien) ne permettaient pas de la dater (cf. Eychart 1987 p. 46).

Des études plus récentes semblent toutefois montrer que la plupart de ces céramiques datent vraisemblablement de la fin du Hallstatt (premier âge du Fer) ou de La Tène ancienne (début du second âge du Fer), soit du V^e^ ou du IV^e^ siècle av. J.-C. (cf. Chronique N° 107 p. 12). Si cette datation s'avérait exacte, la sépulture pourrait donc être contemporaine ou antérieure aux V^e^ / IV^e^ siècles av. J.-C.

Il resterait néanmoins à savoir si la couche contenant ces céramiques et recouvrant la sépulture était en place, c'est-à-dire si elle ne résulterait pas plutôt, comme observé dans les récents sondages de l'INRAP, d'un effet de colluvionnement (dépôt meuble, notamment de terre, provenant d'un lieu plus élevé du versant) à une époque plus récente. Le terrain en amont est en effet très pentu.

À contrario, et bien que Paul Eychart n'en parle pas dans ses écrits, son dessin représentant la coupe du terrain indique la découverte de céramique gallo-romaine sur le haut de la couche de terre, soit au-dessus du mobilier de l'âge du Fer, ce qui aurait plutôt tendance à montrer que les niveaux archéologiques étaient bien en place sur cette partie du terrain...

- Comparaison avec les sépultures alto-médiévales de Trémonteix

Nous avons essayé de comparer cette inhumation à d'autres sépultures découvertes sur le versant sud du plateau des Côtes de Clermont, en particulier à celles mises à jour en 2010-2011 sur la ZAC de Trémonteix (cf. Chronique N° 95 pp. 6-7). Comme la sépulture de la rue des trois Résistants, tous les défunts de Trémonteix avaient en effet été disposés sur le dos et, sur les cinquante sept sépultures par inhumation étudiées, toutes appartenant au haut Moyen âge ou à la toute fin de l'Antiquité tardive (de la seconde moitié du V^{e} au IX^{e} siècle apr. J.-C.), vingt disposaient encore de blocs de pierre alignés autour du squelette et quelques-unes d'un véritable coffrage en pierre.

Pour leur très grande majorité, les inhumés étaient orientés est-ouest, tête à l'ouest et pieds à l'est, les autres étant orientés nord-sud. Cependant, comme évoqué brièvement plus haut, la documentation sur la sépulture de la rue des trois Résistants diverge sur l'orientation de la tête de l'individu : tête à l'ouest ou tête à l'est selon les écrits. Dans l'hypothèse où la tête aurait bien été positionnée à l'ouest, un éventuel rapprochement avec certaines des sépultures de Trémonteix serait à étudier (même si nous penchons nettement pour une tête orientée à l'est : nous verrons pourquoi plus bas). Aucune sépulture de Trémonteix n'incluait toutefois de fragment de meule ou d'un autre objet en pierre, seules quatre d'entre elles disposant d'ailleurs de mobilier (il s'agissait de perles, de couteaux et d'une boucle de ceinture).

Quant à l'attribution de cette sépulture à l'époque gallo-romaine, bien que l'opération archéologique de l'INRAP ait essentiellement montré une occupation du terrain Talabart à cette même époque, elle semble également ne pouvoir être retenue, car ne correspondant pas aux types de sépultures par inhumation de cette période (par exemple en raison de l'absence de contenant céramique accompagnant le défunt, dans lequel étaient notamment disposées des offrandes alimentaires).

II – UNE SÉPULTURE SE TRANSFORMANT EN DEUX SÉPULTURES !

1 - Sources bibliographiques

Nous avons consulté six publications (dont trois de Paul Eychart), un article de presse, une thèse de doctorat, le rapport d'opération de l'archéologue clermontois, son cahier de fouille et une base de données, sources dans lesquelles est décrite ou évoquée la sépulture de la rue des trois Résistants. Nous donnons ci-dessous l'ordre chronologique de ces différents documents (avec éventuellement les pages concernées) :

- **La Montagne** du 28/01/1961.
- **Cahier de fouille de Paul Eychart** (notes datées du 06/02/1961).
- **Revue d'Auvergne Tome 75** (N° 1 1961, communication du 10/05/1961, pp. 132-133).
- **L'Oppidum des Côtes Augustonemetum Gergovie** (Paul Eychart, éd. Volcans, juin 1961, p. 61).
- **Rapport de fouille N° 6** (Paul Eychart, 26/01/1962, p. 9).
- **Préhistoire et origines de Clermont** (Paul Eychart, éd. Volcans, 1969, pp. 314-315).
- **Nouvelles recherches sur les origines de Clermont-Ferrand** (Pierre-François Fournier, Institut d'Études du Massif Central, Fascicule V, 1970, p. 401).
- **La bataille de Gergovie (Printemps 52 av. J.-C.) - Les faits archéologiques - Les sites - Le faux historique** (Paul Eychart, éd. Créer, 1987, p. 46).
- **Carte Archéologique de la Gaule 63/1** (sous la dir. de Michel Provost et Christine Mennessier-Jouannet, ministères de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 1994, pp. 96 et 276).
- **Histoire de l'occupation du sol dans la Limagne des buttes (Puy-de-Dôme) de l'âge du Fer à l'antiquité tardive** (Pierre Vallat, Thèse de Doctorat de l'Université d'Avignon et des pays du Vaucluse, sous la direction de Michel Provost, 2002, pp. 493-494 et 497-498).

- **Base de données Patriarche** (Ministère de la Culture).

Deux autres sources, que nous n'avons pas consultées, figurent dans la bibliographie de Pierre Vallat :

- Une source de seconde main : **Nécropoles et sépultures gallo-romaines en Auvergne** (Ch. Mondanel, thèse de 3e cycle, Clermont-Ferrand, 1982).
- Une source de première main : il s'agit des **carnets de Pierre-François Fournier**, à l'époque directeur des Antiquités historiques de la circonscription archéologique, indiquant sa visite du chantier le 25 janvier 1961. Tout ou partie des informations contenues dans ce carnet sont néanmoins reprises dans son ouvrage *« Nouvelles recherches... »*.

2 - Deux sépultures pour le ministère de la Culture !

L'unique sépulture de la rue des trois Résistants s'est transformée au fil du temps en deux sépultures dans les documents officiels du ministère de la Culture ! Ces documents sont, d'une part, la Carte Archéologique de la Gaule, qui, pour chaque département, dresse et publie un état complet des découvertes archéologiques de l'âge du Fer à l'époque mérovingienne, et, d'autre part, la base de données Patriarche, qui a pour objet d'inventorier succinctement toutes les entités archéologiques de France.

- La Carte Archéologique de la Gaule

Les informations contenues dans la Carte Archéologique de la Gaule pour le département du Puy-de-Dôme (CAG 63/1, commune de Clermont-Ferrand) sont les suivantes :

- Une première sépulture comprend un squelette en « décubitus dorsal » (c'est-à-dire positionné sur le dos) dans un caisson de pierres, la tête de l'individu étant orienté à l'ouest, un bloc de granit disposé sur le crâne. Cette sépulture a été découverte 700 m à l'ouest de la rue des Côtes-Fleuries dans une tranchée réalisée par EDF. Le mobilier céramique, semblable à celui découvert dans cette dernière rue, semble appartenir à la fin du Ier âge du Fer ou au début de La Tène (soit autour du Ve siècle av. J.-C.). Cette sépulture est décrite dans la partie consacrée à l'âge du Fer.
- Une seconde sépulture inclut un « squelette allongé la tête à l'est », protégé par un « coffrage et une couverture en pierre brute » dans une fosse creusée dans le calcaire, aucun mobilier ne l'accompagnant. Quelques tessons ont été recueillis à cette occasion mais ils ne sont pas datés et on ne sait pas s'ils sont liés à l'inhumation. Cette sépulture figure dans la partie consacrée à la période mérovingienne.

- La base de données Patriarche

Au sujet de la base de données Patriarche, il convient d'abord de préciser qu'elle est peu fiable pour le secteur qui nous intéresse. Certaines entités, comme par exemple la stèle funéraire gallo-romaine, sont (ou étaient) mal positionnées ! On y signale notamment une entité archéologique (EA n° 631131620), à savoir une inhumation d'époque indéterminée découverte rue Louis Cuoq dans la propriété Talabart, aucun mobilier ne l'accompagnant. Il s'agit sans aucun doute de la « deuxième » sépulture de la CAG 63/1 (bizarrement, aucune source documentaire n'est cependant référencée !).

La « première » sépulture n'est, quant à elle, pas présente, du moins sous la forme décrite dans la CAG 63/1. L'entité archéologique « EA n° 631130860 », localisée rue des trois Résistants et/ou sentier des Côtes, y indique néanmoins une inhumation néolithique (sur le mode interrogatif), sans mobilier l'accompagnant. La seule source mentionnée est un document de deux pages transcrivant les informations données par un certain M. Vallet le 21 juin 2001, document que nous avons consulté à la DRAC et qui donne des informations très confuses sur les découvertes faites dans le secteur : nulle mention des publications de Paul Eychart ni même de la CAG 63/1, pourtant établie dans le même service ! D'après M. Vallet, cette sépulture aurait été découverte lors de « la pose d'un poteau électrique », ce qui semble montrer qu'il s'agit bien de « notre » sépulture, cette dernière ayant été mise au jour dans une tranchée réalisée par EDF. L'hypothèse d'une datation au néolithique, pourtant jamais formulée dans les différents documents évoquant de la découverte de la sépulture, est sans doute à mettre sur le compte d'un rapprochement avec la sépulture néolithique du Creux-Rouge.

3 – Deux sépultures dans la thèse de Pierre Vallat

À ces deux documents de référence, il nous faut ajouter la thèse de doctorat de Pierre Vallat, archéologue de l'INRAP (thèse souvent utilisée dans nos synthèses archéologiques sur le sites des Côtes). Pierre Vallat s'est, à notre avis, trop appuyé sur la CAG 63/1 car, disposant d'une documentation quasi-complète, ainsi que l'indique sa bibliographie (notamment deux références que nous n'avons personnellement pas consultées : voir plus haut), il est pourtant lui aussi tombé dans le panneau en répertoriant deux sépultures.

4 - Conclusion

Nous n'entrerons pas dans des explications détaillées du pourquoi et du comment du dédoublement de la sépulture de la rue des trois Résistants, car cela serait assez compliqué à suivre et, à vrai dire, trop rébarbatif. Pour faire simple, les principales causes de la bévue ayant amené ce dédoublement dans la CAG 63/1 (et conséquemment chez Pierre Vallat) nous semblent être les suivantes :

1. Les sources documentaires, employées pour chacune des « deux » sépultures dans la CAG 63/1 sont en grande partie différentes. Les auteurs se sont donc mal documentés, n'ayant en outre pas consulté le rapport de fouille de Paul Eychart, et ont insuffisamment recoupé leurs informations.
2. Ces sources documentaires précisent soit que la sépulture a été découverte dans la propriété de M. Talabart, soit qu'elle a été mise au jour dans une tranchée EDF : ces deux informations ne figurent jamais ensemble dans la même publication, à commencer par les ouvrages de Paul Eychart qui ne citent pas M. Talabart.
3. Le positionnement changeant de la tête, orientée soit à l'est soit à l'ouest selon les publications le précisant, est peut-être la première source de confusion. Rappelons que Paul Eychart, dans ses trois publications évoquant le sujet, ne précise qu'une seule fois l'orientation de la tête par rapport au reste du corps : dans *« Préhistoire... »*, il écrit en effet que *« le corps était couché sur le dos, la tête à l'ouest, les pieds à l'est »* (p. 314). Mais les autres sources primaires que sont la *« Revue d'Auvergne »* et *« Nouvelles recherches... »* affirment en revanche que la tête était bien orientée à l'est, ces deux dernières sources pouvant à priori être elles aussi considérées comme fiables : La *« Revue d'Auvergne »* résume en effet une communication de Paul Eychart et la notice de *« Nouvelles recherches... »* est de Pierre-François Fournier, témoin oculaire de la fouille (l'unique dessin représentant la sépulture – voir ci-dessus – n'étant quant à lui d'aucun secours à ce sujet).

Si les auteurs-archéologues du ministère de la Culture et Pierre Vallat avaient toutefois consulté le rapport de fouille de Paul Eychart, les informations contenues dans ce rapport leur auraient sans doute permis de comprendre qu'il s'agissait d'une seule sépulture : il y est en effet écrit que la tête était orientée à l'est et il s'agit en outre du seul document précisant à la fois que la découverte de la sépulture eut lieu chez M. Talabart et qu'un bloc de pierre était positionné sur la tête de l'inhumé (même si le « bloc de granit » se transforme ici, en « bloc d'arkose » !).

Nous comprenons néanmoins qu'entre la tête parfois à l'est, parfois à l'ouest, il y ait de quoi perdre le nord !

Inhumation d'un fœtus gallo-romain

Des ossements inhumés d'un fœtus humain, associés à un tesson de jatte, ont été découverts en 1973 à une quinzaine de mètres de la sépulture néolithique dite du Creux-Rouge. À quelques centimètres se trouvaient une jatte brisée avec des cendres répandues à son pourtour, et, à 75 cm, la tête d'une statuette en terre blanche provenant des officines de l'Allier et représentant vraisemblablement une déesse-mère (dessin de F. Malacher, dans « *Les sépultures du « Creux-Rouge » à Clermont-Ferrand (Puy-de-Džme) / (Néolithique et gallo-romain) »* dans Daugas J.-P., Malacher F., *Bulletin de la société anthropologique du sud-ouest*, tome 13 n° 1, 1978). Ces différents éléments pourraient refléter un rituel funéraire. Les inventeurs, Jean-Pierre Daugas et Fernand Malacher, ont daté cette sépulture du dernier quart du IIe siècle apr. J.-C. Pierre Vallat propose quant à lui le milieu du IIe siècle d'après le style de coiffure de la déesse-mère !

« La Chronique de L'*Oppidum* » N° 114 – Décembre 2019

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Anciens directeurs de publication : Vincent Quintin (1991-2002) – Yves Anglaret (2002-2014).

Ont collaboré à ce numéro : Éditorial *(Philippe Gras)* / Actualités des Côtes *(Jean-Louis Amblard, Philippe Gras, Jean-Louis Four)* / Ouverture du MAB *(Philippe Gras)* / Le billet Nature *(Yves Poss)* / La sépulture de la rue des trois Résistants *(Philippe Gras)*.

Réalisation informatique : Philippe Gras.

Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'*Oppidum* » (4 numéros par an)**.

Adhésion annuelle : 20 €	ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue
Membre bienfaiteur : 40 € ou plus	aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'*Oppidum* ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur